



# Règlement Intérieur

## SAISON 2013 / 2014

### Équipement individuel et Matériel

---

1. Tout joueur de badminton doit apporter sa propre raquette. Celle-ci peut être prêtée de façon provisoire par le Club. En cas de prêt, toute dégradation volontaire incombera intégralement à son auteur.
2. Tout joueur de badminton doit être muni d'une paire de chaussures de sports en salle ou de tennis à semelles plates, d'un short ou d'un survêtement selon la température. Les chaussures à semelles noires sont formellement interdites. Le short est obligatoire pendant une compétition.
3. Les volants sont fournis par le Club et devront impérativement être restitués à la fin du jeu. Les volants plumes sont réservés aux compétitions.
4. Prévoir une bouteille d'eau à chaque entraînement.
5. La Fédération recommande aux joueurs un échauffement d'environ 10mn. Le port de lunette de protection est préférable.

### Créneaux

---

6. Toute personne venant jouer au badminton doit être adhérente au club de Fonsorbes (AFB) et posséder une licence en vigueur. En l'absence de celle-ci, l'accès aux installations lui sera interdit, sauf avec autorisation d'un membre du bureau.
7. Tout membre du Club devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton (formulaire en ligne).
8. Les créneaux sont réservés uniquement aux membres adhérents du club, qu'ils soient adultes ou bien mineurs.
9. Les créneaux ne nous appartiennent pas, ils sont mis à notre disposition. Leurs bon déroulement et leurs pérenités est l'affaire de tous.
10. Les créneaux sont placés sous la responsabilité d'un membre du bureau. Celui-ci est chargé de faire respecter le présent règlement intérieur. Chaque joueur devra donc respecter les consignes du responsable.
11. En cas d'affluence, le jeu de double est privilégié ainsi que l'alternance, afin de permettre à tous de jouer et d'éviter ainsi des périodes d'attentes.
12. Tout joueur doit aider au montage et démontage des filets et poteaux.
13. Les créneaux adultes sont dédiés au jeu libre. Cependant la compétition des interclubs se fait sur ces mêmes créneaux. Certaines perturbations sont donc à prévoir (<10 séances/saison).
14. Il est recommandé de consulter l'agenda du site internet afin de vérifier le maintien du créneau.

### Entraînements et encadrement des jeunes

---

15. L'inscription ne sera définitive qu'à la présentation du certificat de non contre-indication à la pratique du badminton et à l'autorisation parentale dûment remplie et signée.
16. Pour des raisons de sécurité, les mineurs ne pourront en aucun cas quitter le lieu d'entraînement avant la fin de la séance, même avec l'autorisation des parents.
17. Chaque joueur est prié de respecter les horaires, afin de ne pas perturber les séances d'entraînement.
18. Il est impératif de respecter les consignes des entraîneurs et tenir compte de leurs remarques, afin de pratiquer dans les meilleures conditions.
19. L'entraîneur a les pleins pouvoirs de décision quant à l'exclusion d'un joueur perturbateur. Dans le cas d'une exclusion en cours de séance, les mineurs confiés à l'entraîneur du club ne pourront en aucun cas quitter le lieu d'entraînement avant la fin de la séance.

### Respect d'autrui

---

20. Tout joueur doit respecter son adversaire ainsi que son partenaire de double.
21. Une décision d'arbitrage ne se conteste jamais.
22. Il ne faut en aucun cas traverser un terrain pendant le déroulement d'un match.
23. L'utilisation des autres équipements de la salle d'entraînement (mur d'escalade, espaliers, etc.) est formellement interdite.
24. Pour tout non respect de ce règlement et après réunion du bureau, le joueur pourra être exclu temporairement ou définitivement du club, sans remboursement partiel de sa cotisation.

### Divers

---

25. Tout joueur adulte accepte de se faire photographier et de voir diffuser sur le site du club les photos sauf mention contraire écrite de sa part.
26. Toute adhésion au club entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur, qui doit être daté et signé par chaque membre, adulte ou bien mineur.
27. Tous les membres du bureau sont bénévoles, et payent leur cotisation. Ils représentent le club auprès de la ligue, de la fédération, de la commune, du SIVOM, de l'AFO, des commerçants, des partenaires, etc, et ce, sur le temps qu'ils se libèrent .... De ce fait, nous n'acceptons que les remarques constructives.

Ce règlement intérieur a été approuvé par le Bureau de l'AFB, le 4/09/2013.

**Date & Signature(s) (adulte et jeune), précédé de la mention « lu & approuvé »**